

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Réunion du 03 mars 2023

- Date de la convocation : 27 février 2023
- Nombre de membres en exercice : 560
- Nombre de membres présents : 81
- Nombre de membres absents ou excusés : 479

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à quatorze heures vingt, le Comité Syndical s'est réuni à Saintes, régulièrement convoqué par sa Présidente, Madame Céline VIOLLET.

La réunion s'est tenue en présentiel et en visio via la plateforme Teams. Les élus en présentiel et en visio sont indifféremment inscrits parmi les présents ci-dessous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

La réunion du Débat d'Orientations Budgétaires du 3 mars 2023 fait suite à la réunion précédente du 27 février 2023 (convoquée le 21 février), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, la Présidente ouvre la séance du Débat d'Orientations Budgétaires et ses membres peuvent débattre valablement sur les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport annexé à la convocation.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sabine BÉSIAT, déléguée représentant la Commune de Saint Pierre de l'Isle, est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme ADOLPHE Mariette, M. ARCHAMBAUD Yves, M. BAUDOUIN Jean-Paul, Mme BERNARD Christelle, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, M. BOTTON Jacky, M. BOUCHER Hervé, M. BOUCHET Jean-Pierre, M. BRUNETEAU Didier, M. CARTIER Jackie, M. CHALMETTE Patrick, M. CHEREL Guillaume, M. COMBEAU Régis, Mme COSSON Isabelle, M. COUPEZ Hubert, M. DEFOIX Christophe, M. DENIS Fabrice, M. DORAY Jean-Claude, Mme DORNAT Sylviane, Mme DUPUY Isabelle, M. ECALE Emmanuel, Mme ENTEM Christine, M. FRENEAU Patrick, M. GABORIAUD Jean-Michel, M. GARCIA Joseph, Mme GÉRARD Corinne, M. GERGOUIL Patrick, M. GIRAUD Éric, Mme GUÉROUT Dany, M. GUILBOT Bernard, M. HAZARD Pierre, M. HEDAN Ludovic, M. HILAIREAU Franck, M. HILLAIRET Christian, M. JEANNEAU Roland, M. JULIEN Régis, M. LANDREIN Jean-Claude, M. LARGEAU Christian, M. LE CLOEREC Jean-Pierre, M. MARCHAIS Jean-Michel, M. MAROT Frédéric, M. MARS Didier, M. MARTINIERE Jean-François, Mme MAURIN Nicole, Mme MAZAT Elisabeth, M. MESSENGER Vincent, M. MISSONNIER Jean-Claude, M. MORDANT Jean-Pierre, M. MOREAU Morgan, Mme MOUSSET Roselyne, Mme NOUGUES Marie-Christine, M. PAIN Claude, M. PILLET Anthony, Mme PINEAU Marie-Christine, M. PONTVIVIANNE Michel, Mme POUZAUD Danielle, M. RENDU Mathieu, Mme RIVIERE Monique, M. ROBINEAU Jean-Claude, Mme RONDEAU Agnès, M. ROUAN Romain, M. SABOURAUD Didier, Mme SOURZAT Annick, M.

STARZINSKY Patrick, M. TAUNAY Dominique, M. TORCHEUX Jacques, M. TURPIN François, Mme VALLEE Myriam, M. VERGUET Emmanuel, Mme VIOLLET Céline.

Étaient présents sans droit de vote (structures non adhérentes, second délégué ou autre) :

Mesdames Colette CAIVEAU de la Mairie de Landes et Marie-Hélène COUNIL déléguée suppléante de la Mairie de Saint Thomas de Conac, Messieurs Bernard LAUMONIER de la Mairie de Floirac et Philippe NEAU de l'Office du Tourisme Aunis Marais Poitevin.

Assistaient également à la réunion :

Nathalie Bacquet, Yann BOGDANOVIC, Diane GERMAIN, Benoît LIÉNARD, Antoine MALETRAS, Véronique VERNOUX et Claire ZONCA.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des réalisations 2022 et orientations stratégiques 2023
2. Orientations budgétaires 2023 (principales recettes et dépenses prévues, incidences tarifaires)
3. Actualités et questions diverses
 - L'approche de la Responsabilité Sociétale de Soluris vers le numérique responsable et plus globalement vers un développement soutenable,
 - L'évolution de nos contrats de services aux adhérents afin de proposer plusieurs niveaux d'engagements en 2024,
 - La présentation du nouveau portail d'assistance aux adhérents.

OUVERTURE DE SÉANCE

La Présidente ouvre la séance en présentant l'ordre du jour : la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2023, pour partie en présentiel et pour partie à distance.

La Présidente passe la parole à Benoît LIÉNARD, Directeur Général, qui précise l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires à savoir présenter les grandes orientations avant le vote du budget et les éventuelles évolutions tarifaires. Le détail du budget prévisionnel sera présenté lors du Comité syndical de vote du budget.

1. Délibération

202305 - Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires

Vu la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et notamment son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 313-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

Vu le rapport d'orientations budgétaires transmis aux élus avec la convocation au débat d'orientations budgétaires,

Considérant le présent débat d'orientations budgétaires, basé sur le rapport d'orientations budgétaires de Soluris 2023, qui doit se tenir dans les deux mois précédents l'examen du budget,

Considérant la présentation des éléments suivants, détaillés dans le diaporama mis en ligne sur le site Web de Soluris www.soluris.fr,

Considérant la délibération du Comité Syndical du 2 décembre 2022 statuant la stabilité des tarifs de la cotisation annuelle, des forfaits « logiciels métiers » et forfaits « Technologies »,

Pour continuer à développer les services aux adhérents, les principales actions prévues en 2023 porteront autour de 3 grandes thématiques :

- L'accompagnement des adhérents au quotidien et dans leurs évolutions numériques,
- Des projets et pistes de développement de nouveaux services,
- Des projets internes

Afin de mener à bien ces projets exposés dans le rapport précité, il est proposé aux membres du Comité Syndical l'augmentation des tarifs des prestations à la carte de 10%.

Ces contributions vont permettre de couvrir une partie des hausses de coûts liés à l'inflation, au renchérissement de l'énergie et à l'accroissement de la masse salariale.

En complément, Soluris va également solliciter des financements extérieurs afin de poursuivre son développement sans mobiliser trop les budgets des adhérents ni dégrader sa situation financière. Deux pistes sont envisagées : le recours à l'emprunt pour certains investissements et la recherche de subventions liées à des projets.

Après débat, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Attestent de l'existence et de la fourniture, à l'appui des convocations, du rapport d'orientations budgétaires 2023**
- **Attestent de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023**
- **Approuvent les orientations stratégiques présentées en séance**
- **Approuvent la soumission des dispositions tarifaires présentées en séance lors du vote du budget primitif 2023, à savoir :**
 - **Augmentation des tarifs des prestations à la carte de 10%**

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de voix POUR : 81• Nombre de voix CONTRE : 0• Abstentions : 0 |
|--|

2. Présentation des orientations stratégiques 2023

(Rapport et diaporama)

Commentaires et interventions en séance :

Une déléguée demande, concernant les nouveaux services numériques évoqués en 2023, des exemples sur « les solutions collaboratives pour les adhérents »

Benoît LIÉNARD répond que les solutions collaboratives sont par exemple le partage des agendas, le partage de documents, la visioconférence. La collaboration peut être externe ou interne. Ces projets France relance sont nouveaux et visent à faciliter les échanges entre services, comme par exemple la dématérialisation avec les services de l'Etat, les signatures électroniques, etc.

Mme Maurin, déléguée de la commune de St André de Lidon demande si le livret évoqué lors de la présentation est le même que celui distribué lors des réunions avec la gendarmerie, « Cybersécurité : méthodes clé en main » ?

Benoît LIÉNARD répond par l'affirmative et informe qu'il est également téléchargeable sur le site internet de Soluris www.soluris.fr.

Un délégué demande si concernant le calendrier des webinaires RGPD distribué (Règlement Général à la Protection des Données), il est nécessaire de participer à toutes les sessions pour suivre le parcours ?

Benoît LIÉNARD répond par la négative. Chacun choisit les sessions en fonction de ses disponibilités et de ses besoins. D'ailleurs, plusieurs sessions avec le même thème sont proposées afin de répondre à cette demande. Enfin, les webinaires seront enregistrés et disponibles en replay. L'adresse dpd@soluris.fr est mise à disposition des adhérents pour les questions afférentes aux webinaires et toute autre demande liée au RGPD.

3. Traductions financières et évolutions tarifaires proposées 2023

(Rapport et diaporama)

Commentaires et interventions en séance :

M. LAUMONIER, maire de la commune de Floirac, souhaite évoquer les coûts de remplacement de matériel informatique et des prestations liées. Lors de l'installation d'un nouveau poste informatique dans sa collectivité, des dysfonctionnements sont apparus lors de l'installation des logiciels liés au poste et à créer des désagréments fonctionnels par la suite au sein de la mairie.

Benoît LIÉNARD remercie de ce retour, qui permet une amélioration continue, que les services vont étudier cette demande afin de connaître le pourquoi et qu'elle ne se reproduise pas.

4. Retour sur l'actualité de l'activité de Soluris

L'approche de la Responsabilité Sociétale de Soluris vers le numérique responsable et plus globalement vers un développement soutenable,

(Présentation du diaporama par Véronique VERNOUX)

Commentaires et interventions en séance :

Mme Sourzat, déléguée de la commune de Saint Georges des Agoûts, propose de faire des maquettes avec les écogestes basiques, diffusées via les panneaux pocket.

Véronique VERNOUX prend en compte cette idée et confirme que cette plaquette « écogestes » pourrait d'ailleurs être diffusée sur les sites Internet des communes, en affichage dans les mairies...

L'évolution de nos contrats de services aux adhérents afin de proposer plusieurs niveaux d'engagements en 2024

(Présentation du diaporama par Diane GERMAIN)

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

La présentation du nouveau portail d'assistance aux adhérents

(Présentation du diaporama par Nathalie BACQUET et Joël PIEKAREK)

Commentaires et interventions en séance :

Mme Sourzat, déléguée de la commune de Saint Georges des Agoûts, indique que la présentation était très claire et félicite l'équipe.

5. Questions diverses

La Présidente reprend la parole et remercie pour cette présentation du DOB :

- D'une part, les délégués mobilisés pour les réunions, impliqués et apporteurs de solutions,
- Et d'autre part les équipes pour leur mobilisation, comme le démontre la mise en place du portail GLPI et le catalogue des services.

La Présidente rappelle son souhait de garder la péréquation des adhérents, pack équilibre de SOLURIS et de maintenir une qualité de services.

SOLURIS est un syndicat dynamique qui mène des projets ambitieux, reconnu au niveau national, pour répondre aux besoins croissants des adhérents.

La prochaine assemblée délibérante aura lieu le 30 mars 2023 où les orientations proposées ce jour ainsi que les budgets alloués pour 2023 seront soumis au vote.

La séance est clôturée par la Présidente à 16h10.

Le secrétaire de séance

Sabine BÉSIAT

La Présidente

Céline VIOLLET